

COMMUNIQUE

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org fo.sante-sociaux@fosps.com fo.territoriaux@fosps.com

Tél.: 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS

L'ORDRE VA CRÉER LE DÉSORDRE!

« Madame le Docteur BUZYN, allez-vous interdire aux dizaines de milliers d'infirmier(e)s d'exercer leur profession s'ils ne paient pas leur cotisation à l'Ordre National Infirmier ?! ».

À l'heure de l'annonce par le Ministre des comptes publics du gel du point d'indice pour 2018, du report des mesures salariales contenues dans PPCR, du hold-up des budgets alloués aux avancements minimum ou au choix, synonyme de perte du pouvoir d'achat et d'une non reconnaissance du travail des agents hospitaliers, au moment où le gouvernement prépare un nouveau plan triennal d'économies avec des milliers de suppressions de postes à la clef, qu'il s'entête à maintenir les GHT, prélude aux fusions d'établissements et aux réductions d'activité, le gouvernement persiste et signe en imposant, dans un projet de texte soumis au Haut Conseil des Professions paramédicales le 26 octobre, aux établissements hospitaliers d'inscrire d'autorité les infirmier(e)s à l'ONI!

Une vraie provocation pour des personnels déjà en grande souffrance et en manque de reconnaissance. Le gouvernement institue le devoir de payer pour avoir le droit de travailler! Les infirmiers salariés, ceux dont l'ordre ne s'occupera pas, seront les plus gros financeurs de la structure! Les infirmiers libéraux, contrairement aux salariés, pourront défiscaliser la cotisation sur les frais généraux de leur entreprise.

Depuis 2006, date de la création de l'ONI sur la base d'un « mensonge d'Etat » selon lequel à l'époque l'ensemble de la profession infirmière souhaitait la création d'un Ordre professionnel, nous demandons l'abrogation de cette instance ordinale qui n'apportera rien aux salariés, en dehors de les ponctionner financièrement! Depuis, le temps nous aura donné raison puisque sur 555 000 infirmiers, seuls 170 000 ont adhéré, essentiellement des libéraux et des salariés souvent contraints ou menacés de ne pas trouver de poste dans les établissements s'ils ne pouvaient justifier leur adhésion à l'Ordre. C'est la preuve du rejet de l'immense majorité d'une profession à l'endroit d'une instance qu'ils ne reconnaissent pas.

Quant à l'utilité des Ordres en général, voyons dans quelle situation se trouve la démographie médicale aujourd'hui en France ; des territoires déserts, plus de médecins du travail dans beaucoup d'entreprises, conséquence du numerus clausus et des quotas dont FO demande l'arrêt. Que font-ils pour s'opposer à la dérive médico-économique visant à associer les professionnels à la baisse des dépenses publiques qui remet en cause l'égalité d'accès aux soins ?

Le Ministère de la Santé, en se cachant derrière le Conseil d'État, refuse de voir la réalité en face. Il veut contraindre de nombreux infirmiers à se mettre hors-la-loi, car ils n'accepteront pas le racket organisé par l'ONI. Des solutions existent, nous en avons déjà proposé.

« Madame la Ministre, allez-vous interdire aux infirmier(e)s refusant de payer, de travailler ? Allez-vous prendre le risque de fermer des urgences, des lits de chirurgie, des unités pour malades difficiles, des services de médecine en venant aggraver un peu plus la situation de l'hôpital confronté à l'austérité budgétaire ?

Force Ouvrière sera aux cotés des agents. Comme en 2006, nous refusons pour les infirmier(e)s salariés de ce pays l'humiliation de devoir payer pour avoir le droit de travailler, nous les appelons à la résistance.